

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE260

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 22

A l'alinéa 85, après le mot :

« gérer »,

insérer les mots suivants :

« la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.